

Guichet Famille
Année 2026-2027
(de septembre 2026 à juin 2027)

FICHE PASSENIOR

Fiche individuelle et confidentielle de renseignements administratifs et sanitaires

Régime juridique des informations déclarées :

L'article 441-7 du code pénal précise : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait : d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexact ; de falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ; de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié ». Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.»

1. Civilité

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :
.....

Téléphone :

Email :

2. Personnes à prévenir en cas d'urgence

| Noms Prénoms | Téléphones |
|--------------|------------|
| | |
| | |



3. Droit à l'image

Autorise N'autorise pas, expressément et sans contrepartie, la Ville à prendre ou faire prendre des photos sur lesquelles je peux apparaître au cours des activités organisées dans le cadre du PASSENIOR ; et à les utiliser sur tout support de communication (site internet, réseaux sociaux, journaux...).

4. Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),

- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche
- Certifie que je suis assuré(e) en Responsabilité Civile et Dommages et Corporels individuels, faute de quoi ma responsabilité sera engagée
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur sur le Passenior disponible sur le site internet de la ville, au Service des Sports et Guichet Famille.

À Hyères, le / / 20....

Signature obligatoire

«Lu et Approuvé» (*mention manuscrite*)

| |
|--|
| |
|--|